



Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant Site de Vendenheim - Valeurs des 12 derniers mois en date du 27 mai 2024

Appareil de mesures : tubes passifs

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-4

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-4

Durée du prélèvement : 14 jours

Fréquence d'échantillonnage : 6 par an (tous les 2 mois en moyenne)

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Vendenheim (Dept. 67)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : Les mesures de 2023 ont été expertisées. Les mesures 2024 représentées ont été validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2024 auront été réalisés.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne glissante des 12 derniers mois	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 27/05/2024	1 (0,7)	2	5

Evolution des concentrations moyennes sur 2 semaines en benzène des 12 derniers mois sur le site de Vendenheim

